

N° 80  
**S É N A T**

---

PROJET DE LOI

adopté

le 20 décembre 1991

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1991-1992

---

---

## PROJET DE LOI

*autorisant la ratification du **Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe** (ensemble huit protocoles), signé à Paris le 19 novembre 1990, ainsi que trois déclarations faites le même jour, deux déclarations faites le **14 juin 1991** et deux déclarations faites le **18 octobre 1991**.*

**(Texte définitif.)**

*Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale en première lecture, dont la teneur suit :*

---

Voir les numéros :

Assemblée nationale (9<sup>e</sup> législ.) : 2386, 2455, 2456 et T.A. 569.

Sénat : 178 et 199 (1991-1992).

**Article unique.**

Est autorisée la ratification du Traité sur les forces armées conventionnelle en Europe (ensemble huit protocoles), signé à Paris le 19 novembre 1990, ainsi que trois déclarations faites le même jour, deux déclarations faites le 14 juin 1991 et deux déclarations faites le 18 octobre 1991 et dont les textes sont annexés à la présente loi. (1).

*Délibéré, en séance publique, à Paris, le 20 décembre 1991.*

*Le Président,*

*Signé : ALAIN POHER.*

---

(1) *Nota* : voir le document annexé au n° 2386 (A.N. 9<sup>e</sup> législ.)